

Zoom sur... La numérisation des salles de cinéma de proximité

Dès sa création, la Région Limousin a eu la volonté d'aider à maintenir un vrai maillage culturel du territoire en accompagnant la rénovation et la réhabilitation des salles de cinéma de proximité du Limousin. Les efforts de la Région aux côtés du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) ont porté puisqu'à ce jour, aucune salle en milieu rural n'a disparu. Un règlement régional a été mis en place en 1999 adossé à celui du CNC, la décision régionale intervenant après la décision du soutien de ce dernier qui réalise les expertises sur le terrain, avant accord sur les travaux.

➤ Arrivée du numérique

La région Limousin compte 21 salles de cinéma de proximité respectant les normes, à savoir avoir plus de 5 séances par semaine. Elles sont toutes labellisées Art et Essai et à ce titre, perçoivent une prime du CNC pour les soutenir dans leurs efforts (en 2010, prime d'un montant total de 216 907 € répartis entre 20 salles). Ces salles remplissent un rôle essentiel de service à la population et jouent un rôle important dans l'offre culturelle et de loisirs des territoires ruraux.

Le passage des exploitations cinématographiques à la technologie numérique s'avère aujourd'hui inéluctable, et la Région Limousin s'est très vite engagée sur cette question. Les conditions de mise en œuvre ont été difficiles car il s'agit évidemment d'un changement technologique mais surtout d'un changement de modèle économique. Il a donc fallu inventer un nouveau modèle économique. En effet, les économies réalisées sur le coût des copies en 35 mm sont réalisées par les distributeurs d'où l'idée d'utiliser ces sommes pour les investissements de type numérique. Toutefois, restait posée la question du devenir de la petite exploitation qui ne pouvait pas intéresser les distributeurs. Une première proposition du CNC a été d'envisager de gérer en direct un fonds de mutualisation. Cette proposition a été invalidée par l'Autorité de la Concurrence.

➤ Expérimentation dans le cadre du programme Massif Central

Au regard des enjeux culturels, territoriaux, économiques et sociaux que représente cette mutation technologique liée à la numérisation des films et dans un souci de maintenir le maillage du parc de salles de proximité existant, la Région Limousin, dès 2009, s'est portée candidate (avec la Région Auvergne) au lancement, dans le cadre du programme Massif Central, d'une étude-expérimentation afin d'apprécier les conditions de mise en œuvre et les incidences de l'installation du numérique dans les salles de cinéma.

Cette démarche expérimentale s'est appuyée sur un panel de salles représentatives (8 salles réparties sur les 2 régions). En Limousin, après appel à candidature, la Commission Permanente en date du 24 septembre 2009 a validé le choix des 4 salles de cinéma de proximité sélectionnées pour étudier de manière opérationnelle et prospective le passage à la projection numérique : Le Sénéchal à Guéret (5 écrans), le Paradisio à Neuvic (1 écran), le Ciné-Bourse à Saint Junien (2 écrans) et le Rex à Brive (3 écrans - qui accueille le festival du Moyen Métrage). La première phase de l'étude conduite fin 2009 a donné lieu, à partir d'un diagnostic des salles retenues, à l'établissement d'un cahier des charges définissant le type de matériel et de travaux complémentaires nécessaires au passage au numérique.

La numérisation (équipement, travaux, installation) de ces 4 salles de cinéma portant sur 6 écrans a représenté un coût de 537 994,41 € HT et a été financée par les crédits Massif Central (Etat, Région, FEDER) à hauteur de 50 % (dont une intervention de 15 % de la

Région représentant une enveloppe de 80 699 € - Commission Permanente du 1er juillet 2010).

Les 8 salles équipées en Limousin et Auvergne font l'objet d'un suivi en vue d'analyser les conséquences du passage au numérique en termes de conditions d'exploitation (accès et délai d'accès aux films, conditions financières, incidences sur la programmation...), d'ouverture des salles à d'autres types de diffusions sur écran et également à de nouveaux usages, de conditions sociales (impact sur le personnel, la formation des personnels, les horaires...). Un bilan est en cours de réalisation.

➔ **Aide à la numérisation des salles de cinéma de proximité**

Dans la continuité de l'expérimentation, la Région Limousin, soucieuse de permettre la mutation numérique de l'ensemble des salles de cinéma de proximité propose la mise en place d'un dispositif d'aide à la numérisation des cinémas de proximité. Cet accompagnement à l'équipement en projection numérique s'inscrit en complémentarité du règlement régional à la rénovation et la réhabilitation des salles de cinéma mis en place en 1999 et en cohérence avec le dispositif du Centre National du Cinéma et de l'image animée. Plusieurs projets de numérisation de cinémas sont déjà inscrits dans les conventions territoriales de pays 2011-2013.